



Bulletin Officiel

N°7083 Vendredi 29 Mars 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RECOMMANDATIONS DU CMF EN MATIERE DE RSE EN FAVEUR D'UNE FINANCE DURABLE

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE AGO

6

BH ASSURANCE AGO

7

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE

8

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

BH ASSURANCE AGO

9

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE

11

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-

12

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-

13

HANNIBAL LEASE

14

ASSURANCES MAGHREBIA

15

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

16

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2024-1

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

18

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 22/02/2024*)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE ESSOUKNA : APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- SICAV ENTREPRISE
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PLUS
- SICAV PROSPERITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- STRATEGIE ACTIONS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Recommandations du CMF en matière de RSE en faveur d'une finance durable

Le Conseil du Marché Financier (CMF), réaffirme son engagement en faveur de la promotion des meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en particulier pour les entités relevant de sa compétence. Face aux défis croissants tant sur le plan national qu'international, notamment en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, le CMF encourage lesdites entités à anticiper l'intégration de la RSE dans leur stratégie globale.

La RSE, telle que définie par les dispositions de la loi 2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises, vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur.

Les autorités publiques en Tunisie¹, consacrent au niveau de la stratégie nationale de transition écologique en faveur de la durabilité (5^{ème} axe), le développement de la culture environnementale, les sciences, la connaissance et la qualification des ressources humaines dans les domaines de la protection de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre les effets des changements climatiques et la diffusion de ces valeurs auprès des divers acteurs.

En outre, le normalisateur international des marchés de capitaux l'OICV, s'efforce de promouvoir la finance durable, en encourageant l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décision d'investissement, afin que le système financier soutienne la transition vers une économie plus durable. Cette orientation de l'OICV, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la stabilité financière, face au changement climatique qui peut présenter des risques systémiques pour le système financier.

¹<https://www.environnement.gov.tn/la-strategie-nationale-de-la-transition-ecologique/la-strategie-nationales-de-la-transition-ecologique>

A cet effet, le CMF et dans le cadre de l'engagement national pour une économie durable, publie ses recommandations en vue de l'adoption par les sociétés faisant appel public à l'épargne (FAPE) et par les intervenants relevant de sa compétence² des meilleures pratiques RSE et la consécration par ces entités d'une gestion écoresponsable permettant d'aboutir à une finance durable.

La finance durable désigne l'ensemble des pratiques financières qui intègrent les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), aussi appelés critères extra-financiers, dans les décisions d'investissement. Le but est de responsabiliser les investisseurs en contribuant à financer des projets responsables.

Le présent communiqué, et dans la continuité du communiqué du CMF en date du 1^{er} août 2023, qui a souligné l'importance d'une démarche dynamique et une culture RSE anticipative pour les sociétés FAPE, se propose de rappeler la nécessité d'intégrer la notion de « durabilité » dans les conditions de fonctionnement et les exigences opérationnelles des différents intervenants dans le marché ainsi que dans la gouvernance des différents produits du marché financier.

Les sociétés FAPE, et les différents intervenants dans le marché, sont appelés à consacrer une démarche RSE conformément aux exigences de la loi susvisée. Ceci permettrait, au-delà de la conformité réglementaire, d'améliorer la résilience de ces entités, le développement des affaires, et de faciliter l'accès au financement pour les entreprises du pays.

En effet l'adoption par les sociétés FAPE, d'une stratégie écoresponsable permettrait, de satisfaire aux différentes exigences réglementaires internationales, notamment européennes pour intégrer les marchés internationaux (le devoir de vigilance en matière de durabilité, mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe...)

Aussi, les intervenants dans le marché, sont encouragés à :

- Assurer des actions de formation dans le domaine RSE en faveur de leur personnel ;
- Prévoir des actions de sensibilisation de leurs clients sur les produits « Durables » ou « écoresponsables » ;
- Entamer une réflexion sur l'opportunité de tenir compte au niveau de leur stratégie de gestion, et leurs décisions d'investissement et de sélection des produits financiers de facteurs « RSE » ou « Durabilité ».

² Notamment les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion, les sociétés d'investissement à capital risque (SICAR) qui gèrent des ressources pour le compte de tiers

Ceci permettrait de bénéficier des financements des fonds d'investissement internationaux, qui ont l'obligation de par la réglementation les régissant, d'allouer une proportion de leur portefeuille dans des titres « durables » et d'éviter aux véhicules d'investissement tunisiens d'être évincés de tels financements s'ils ne répondent pas aux exigences de respect et de conformité aux critères de « durabilité ».

Par ailleurs, le CMF et dans son rôle d'éducation financière, attire l'attention des investisseurs sur l'opportunité de prendre en considération la durabilité dans leurs orientations et choix d'investissement. Un choix éclairé d'instruments financiers durables permettrait, outre le fait de réaliser l'objectif de bâtir une économie solide et durable, mais de profiter en plus des différents avantages et incitations fiscaux et financiers prévus au niveau national pour ce type d'investissement.

A cet effet, les différentes parties intéressées par les produits financiers écoresponsables sont notamment encouragés à consulter le guide du CMF d'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables³, la liste des incitations financières et fiscales prévues en Tunisie, en matière de durabilité⁴ ainsi que le « Guide détaillé des projets d'énergie renouvelable en Tunisie » publié par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie⁵.

2024 - AC - 007

³ https://www.cmf.tn/sites/default/files/pdfs/documentation/guides/Guide_d'emission_d'obligations_GSS_2021.pdf

⁴ <https://www.cmf.tn/?q=les-incitations-en-faveur-de-la-rse>

⁵ http://www.tunisieindustrie.gov.tn/upload/ENR/Guide_detaille_ENR_tunisie_mai2019.pdf

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015
Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Mercredi 17 Avril 2024 à 09 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023
- 3) Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023
- 4) Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2023
- 7) Fixation du montant des jetons de présence
- 8) Renouvellement du mandat d'administrateur
- 9) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH ASSURANCE

Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **BH Assurance** », **BH Assurance** vous informe que la réunion de son **Assemblée Générale Ordinaire** aura lieu **le 23.04.2024 à 11h** au siège de la BH Bank sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;
4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
7. Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques ;
8. Nomination d'un nouvel administrateur ;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 24 avril 2024 à 9 H.30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital, de 247.500.000 à 268.125.000 Dinars ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Mise à jour des statuts ;
- Modification des articles 4, 7, 9, 16, 22, 23, 26, 27, 28II2, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 40, 43, 44, 46, 47 et 50 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024 – AS – 0240

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BH ASSURANCE***Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

La société BH Assurance publie ci-dessous, le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 Avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2023 fait ressortir un bénéfice net de 13 175 452 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	13175 452
Report exercice 2022	406 056
Total	13581 508
Réinvestissement exonéré	5500 000
Réserves pour fond social	250 000
Dividendes prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2023	3990 000
Réserves Extraordinaires	3500 000
Report à nouveau exercice 2023	341 508

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1,5DT par action, soit un montant global de 3 990 000DT.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du.....

Cette résolution mise aux voix est

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2023, le montant net des jetons de présence à 7 000DT par administrateur au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunérations et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2023 à un montant net de 7 000 DT par membre et par comité au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la Société PGH, représentée par Monsieur Haithem BEN MOALLEM, pour un mandat de 3 ans, soit 2024-2025 et 2026, en qualité d'Administrateur.

L'administrateur désigné accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 24 Avril 2024.

Première résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 20.625.000 Dinars à prélever du compte résultats reportés.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 20.625.000 actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 12 anciennes.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2023 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Troisième résolution :

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le capital est fixé à 268.125.000 Dinars divisé en 268.125.000 actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 4, 7, 9, 16, 22, 23, 26, 27, 28II2, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 40, 43, 44, 46, 47 et 50

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales et, notamment, de dépôt et de publicité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -Tunis Re-
Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne De Réassurance « Tunis Re » informe Les Actionnaires minoritaires de la Société que son Assemblée Générale électorale sera tenue le Jeudi 25 Avril 2024 à 10H00 au siège de Tunis Re sis à 12, Avenue du Japon Montplaisir -Tunis- en se limitant aux actionnaires minoritaires et sous la supervision d'un huissier notaire

L'ordre du Jour est comme suit :

- **Election d'un membre représentant les petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2023,2024 et 2026 parmi les candidats agréés par l'autorité de tutelle et du conseil du marché Financier**

Les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2024 – AS – 0243

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -Tunis Re-
Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 28 Mars 2024, a examiné l'activité de la société au cours de l'**exercice 2023** et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Une nette amélioration de 14% du chiffre d'affaires combiné (Ordinaire et Retakaful) totalisant 222,533 MDT ;
- Une croissance de 19% de la prime retenue ramenant le taux de rétention à 73% ;
- Une maîtrise du ratio combiné à 92.7% ;
- Une croissance de 11% des produits financiers pour atteindre 32 MDT ;
- Un résultat global excédentaire avant impôt de 29,559 MDT ;
- Un résultat net d'impôt excédentaire de 18,578 MDT

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de **0,420** dinars par action, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le **Mardi 30 Avril 2024**.

L'AGO se tiendra à L'institut Arabe Des Chefs D'Entreprises « IACE » Tunis - à 14H30.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANNIBAL LEASE

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges Du Lac – Tunis

La société Hannibal Lease décide par le présent avis, le report de la date limite de réception des offres de candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

La date limite de réception des dossiers est reportée au 05 avril 2024 à 13H30 heures au lieu du 26 mars 2024.

Tout dossier parvenu après cette date sera automatiquement rejeté.

Toutes les autres données et indications prévues dans l'avis d'appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier du 15 mars 2024 n°7074 demeurent toujours valables.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0245

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Siège social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

Assurances Maghrebias informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 Mars 2024, a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2023 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires en évolution de 12,44% soit 251,129 MD contre 223,348 MD en 2022,
- Des produits financiers nets de 27,187 MD contre 24,204 MD en 2022 soit une évolution de 12,33%.
- Un résultat net de 27,849 MD contre de 23,362 MD en 2022, soit une amélioration de 19,20%.

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de **3,100** dinars par action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 31 mai 2024.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0246

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Assurances Maghrebria Vie informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 Mars 2024, a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2023 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires en évolution de 7,58% soit 113,301 MD contre 105,318 MD en 2022,
- Des produits financiers nets de 41,328 MD contre 35,482 MD en 2022, soit une évolution de 16,48%,
- Un résultat net de 17,836 MD contre de 16,151 MD en 2022, soit une amélioration de 10,43%.

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de **0,321** dinars par action, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 31 mai 2024.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0247

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« HL 2024-1 »
Emis par Appel Public à l'Épargne**

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** » émis par appel public à l'épargne pour un montant de 40.000.000 DT, ouvertes au public le 27 mars 2024, ont été clôturées le **27 mars 2024**, pour un montant de **40.000.000 DT**.

2024 - AS - 0248

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,230	118,250
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	164,667	164,696
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	135,974	135,997
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	147,911	147,938
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,258	141,276
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	144,857	144,884
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	135,092	135,113
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,633	54,643
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,068	40,076
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,324	136,349
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,416	119,438
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,215	119,236
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,090	21,094
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,354	145,369
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	140,957	141,050
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,488	13,490
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	202,621	202,657
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,309	13,310
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,612	114,632
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	118,893	118,917
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,548	16,551
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,518	104,541
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,225	2,228
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,161	72,171
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,594	149,641
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,923	110,330
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,058	126,078
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	156,976	157,070
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	593,370	593,511
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,167	140,243
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	196,932	196,834
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,254	106,296
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,404	146,369
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,335	177,629
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,531	161,746
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,120	25,169
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,366	105,478
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,093	1,093
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,093	1,094
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 547,652	2 552,170
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	232,512	235,912
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,203	3,213
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,867	2,873
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,752	48,878
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,457	1,458
47	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,235	1,246
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,228	1,240
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	15,605	15,720
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,496	11,623
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	15,487	15,642
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 157,103	5 175,013
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	94,282	94,432
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,226	1,221

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,070	114,088	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,085	103,101	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,747	110,769	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,179	108,192	
59 TUNISIO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,611	109,631	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,188	113,205	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,948	109,968	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,508	107,526	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,699	110,717	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,705	111,722	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,195	109,208	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,797	102,815	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,908	107,927	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,445	109,456	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,526	107,544	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,002	104,079	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,448	111,464	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	107,065	107,083	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,379	116,390	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,456	109,477	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,339	113,359	
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	109,986	110,007	
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 032,323	1 032,511	
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 128,323	10 130,586	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,036	113,239	
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,600	101,808	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,027	57,959	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,318	114,513	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,290	18,291	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	323,033	324,103	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 315,190	2 318,762	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,496	69,647	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,657	55,734	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,094	109,099	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,762	10,774	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,060	17,109	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,493	17,546	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,497	15,529	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,308	106,516	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,159	88,192	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,351	92,354	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,248	107,339	
97 UBCL - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,407	99,515	
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,137	11,155	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,846	96,815	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,486	76,640	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	88,982	90,009	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	125,989	126,413	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	154,041	154,685	
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	155,739	155,879	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	197,832	197,851	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	187,769	187,888	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	184,358	184,812	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,994	24,982	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 316,907	10 430,577	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	137,952	136,738	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	97,525	98,855	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 943,628	4 987,113	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,828	10,930	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,041	174,375	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 308,853	11 401,227	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 635,954	10 652,425	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 981,672	10 252,576	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 238,586	10 303,825	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 720,250	10 765,452	
120 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,237	10,144	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	123,707	124,434	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 026,387	1 034,310	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghuan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE :

SOCIETE ESSOUKNA

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville - 1082, Tunis

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Objet

Conformément à la réglementation tunisienne en vigueur et notamment l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la Société **ESSOUKNA** lance un appel à candidature pour désigner un administrateur indépendant pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

2. Conditions d'éligibilité

Les candidats éligibles au poste d'administrateur indépendant doivent remplir les conditions et les critères suivants :

- Etre une personne physique qui jouit de ses droits civils ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine économique (étude, enseignement, expertise ou gestion) ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société **ESSOUKNA**, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature:
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'**ESSOUKNA** ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'**ESSOUKNA** ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'**Essoukna** ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **ESSOUKNA** ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle **ESSOUKNA** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre

du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'ESSOUKNA désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ESSOUKNA ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, client, fournisseur ou banquier d'ESSOUKNA ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société ESSOUKNA ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou d'un salarié d'ESSOUKNA ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur indépendant :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite ;
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques ;
- Les personnes condamnées pour crime ou délit, portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la Société ESSOUKNA présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie, selon le modèle figurant en *Annexe 1* au présent appel à candidature ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur, selon le modèle figurant en *Annexe 2* au présent appel à candidature, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date

- du dépôt du dossier de candidature ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents ci-dessus listés ou parvenu hors délai, ne sera pas pris en compte par la société ESSOUKNA.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration d'ESSOUKNA et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant de la société ESSOUKNA » et parvenir (i) soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société ESSOUKNA situé au 46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville - 1082, Tunis (le cachet de la poste faisant foi), (ii) soit déposée par porteur contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société ESSOUKNA situé au 46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville - 1082, Tunis, au plus tard le **Mercredi 17 Avril 2024 à 17 heures, date limite de réception des candidatures.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu après la date limite de réception des candidatures ne sera pas pris en compte par la société ESSOUKNA.

5. Processus d'examen des candidats :

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par un comité émanant du conseil d'administration et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'Administration.

Ce comité se chargera de la vérification du respect des conditions d'éligibilité des candidatures énumérées au point 2 ci-dessus du présent appel à candidature conformément aux dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

6. Choix des candidats

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société ESSOUKNA transmettra la liste préalable des candidats admis à concourir au Conseil du Marché Financier, pour avis.

Le candidat retenu est informé de sa sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La Société ESSOUKNA mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur le candidat retenu.

La désignation d'un administrateur indépendant sera décidée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société ESSOUKNA dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

· Nom et Prénom :

.....
.....

· N° CIN:

.....
.....

· Adresse :

.....
.....

· Téléphone : Fixe GSM

.....

· Email :

.....
.....

· Profession/Activité :

.....
.....

· Formation académique du candidat :

.....
.....
.....

· Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....
.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom:
- N° CIN:
- Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société «**ESSOUKNA**»,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées dans l'appel à candidature de la société **ESSOUKNA**;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature de la société **ESSOUKNA**; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Walid MASMOUDI.

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées	3.1	14 056 201	13 899 484
Titres OPCVM	3.2	1 439 613	-
		15 495 814	13 899 484
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.3	10 259 859	3 197 472
Disponibilités	3.4	3 271 107	2 864 612
		13 530 966	6 062 084
TOTAL ACTIF		29 026 780	19 961 568
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	24 968	49 218
Autres créditeurs divers	3.6	5 772	2 161
TOTAL PASSIF		30 740	51 379
Capital	3.7	27 549 537	19 100 853
Sommes distribuables	3.8	1 446 503	809 336
Sommes distribuables des exercices antérieurs		247	95
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 446 256	809 241
ACTIF NET		28 996 040	19 910 189
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 026 780	19 961 568

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		813 433	755 718
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	813 433	755 718
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	798 981	373 422
<i>Total des revenus des placements</i>		1 612 414	1 129 140
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<256 436>	<217 980>
<i>Revenu net des placements</i>		1 355 978	911 160
Autres charges	4.4	<50 003>	<30 400>
<i>Résultat d'exploitation</i>		1 305 975	880 760
Régularisation du résultat d'exploitation		140 281	<71 519>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		1 446 256	809 241
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<140 281>	71 519
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<97 494>	<32 140>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		200 216	133 010
Résultat net de l'exercice		1 408 697	981 630

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 408 697	981 630
Résultat d'exploitation	1 305 975	880 760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<97 494>	<32 140>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	200 216	133 010
<u>Distributions de dividendes</u>	<809 138>	<845 550>
<u>Transactions sur le capital</u>	8 486 292	<2 323 565>
Souscriptions	62 926 814	59 092 298
Capital	60 211 795	57 262 545
Régularisation des sommes non distribuables	108 814	138 186
Régularisation des sommes distribuables	2 606 205	1 691 567
Rachats	<54 440 522>	<61 415 863>
Capital	<51 875 994>	<59 506 561>
Régularisation des sommes non distribuables	<98 653>	<146 212>
Régularisation des sommes distribuables	<2 465 875>	<1 763 090>
<u>Variation de l'actif net</u>	9 085 851	<2 187 485>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	19 910 189	22 097 674
En fin de l'exercice	28 996 040	19 910 189
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	183 692	205 378
En fin de l'exercice	263 857	183 692
<u>Valeur liquidative</u>	109,893	108,389
<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,45%	4,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat a la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date

récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

<u>Code isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	75 000	77 582	0,27%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	321 680	336 607	1,16%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	26 580	27 208	0,09%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CATF	5 000	500 000	506 810	1,75%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	15 000	1 500 000	1 520 512	5,24%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	72 000	75 457	0,26%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV	3 000	115 200	125 526	0,43%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000	509 173	1,75%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85	5 000	100 000	105 216	0,36%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1CA TF	5 000	400 000	408 831	1,41%
TN0001900844	BH 2009	5 000	38 000	38 004	0,13%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	165 501	170 755	0,59%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	122 500	124 161	0,43%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	52 500	54 580	0,19%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	37 500	39 195	0,14%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	100 000	103 546	0,36%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	58 344	64 149	0,22%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	100 000	104 660	0,36%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	15 000	600 000	641 097	2,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	120 000	126 641	0,44%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	522 000	551 973	1,90%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	33 100	33 774	0,12%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	450 000	459 667	1,58%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	160 000	162 820	0,56%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	493 140	1,70%
	Total obligations de sociétés		6 629 905	6 861 084	23,64%
Emprunt national					
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 146	4,99%
TN0008000887	Emprunt national T2 2021 CA TF	18	164	175	0,00%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 303	3,53%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA TF	11 060	106 102	108 921	0,38%
TNVE955M6R90	Emprunt national T3 2023 CB TF	7 800	780 000	798 262	2,75%
TNRS9CVT3SJ7	Emprunt national T3 2023 CB TV	5 200	520 000	532 038	1,83%
TNWRCVSYL730	Emprunt national T4 2022 CB TF	6 000	600 000	605 192	2,08%
TN7PM93UZP50	Emprunt national T4 2022 CB TV	4 000	400 000	403 679	1,39%
	Total emprunt national		4 806 266	4 921 716	15,57%

Bons du trésor assimilables

TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 261 101	4,34%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	966	940 252	1 012 300	3,49%
Total bons du trésor assimilables			2 075 263	2 273 401	7,83%
Total obligations et valeurs assimilées			13 511 434	14 056 201	47,03%

3.2 Titres OPCVM :

TN0002100998	TUNISIE SICAV	12 359	1 396 780	1 439 613	4,96%
Total OPCVM			1 396 780	1 439 613	4,96%
Total			14 908 214	15 495 814	51,99%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	5 037 200
BTA	407 879
OPCVM	1 634 681
	7 079 760

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Obligations	1 678 435	561 261	2 241 211	1 515
BTA	3 505 836	270 692	3 970 693	194 165
OPCVM	237 901	-	242 437	4 536
	5 422 172	831 953	6 454 341	200 216

3.3 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts					
TNTG6JXHGS35	TSB au 31/01/2024-50J-9.99%	500 000	494 526	496 716	1,71%
TN5A641BVU23	TSB au 23/01/2024-40J-9.99%	500 000	495 609	497 585	1,71%
Total émetteur TSB		1 000 000	990 135	994 301	3,43%
TN1XA8LHZ339	BT au 07/01/2024-10J-8.99%	1 500 000	1 497 011	1 498 206	5,17%
Total émetteur BT		1 500 000	1 497 011	1 498 206	5,17%
	BIAT au 05/01/2024-10J-8.99%	1 500 000	1 497 011	1 498 805	5,16%
Total émetteur BIAT		1 500 000	1 497 011	1 498 805	5,16%

TN9ZM36DM9X4	AMEN BANK au 08/01/2024-344J-8.99%	500 000	499 004	499 303	1,72%
	Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 004	499 303	1,72%
TNAUB1NGUO20	QNB au 10/01/2024-20J-9.49%	500 000	497 902	499 056	1,72%
TNB7CI5UJMB4	QNB au 11/01/2024-20J-9.99%	500 000	497 792	498 896	1,72%
TNG0DSRSCSH0	QNB au 08/01/2024-10J-9.99%	500 000	498 893	499 225	1,72%
TNM1MURYKLB6	QNB au 17/01/2024-40J-9.99%	1 000 000	991 217	996 487	3,43%
	Total émetteur QNB	2 500 000	2 485 804	2 493 664	8,59%
	Total certificats de dépôts	7 000 000	6 968 965	6 984 279	24,07%
BTCT					
TN67G6AEOIA0	BTC 13 SEMAINES 13/02/2024	26 000	25 454	25 682	0,09%
TNKNX25HM8W2	BTC 13 SEMAINES 19/03/2024	556 000	544 318	545 629	1,88%
	Total BTCT	582 000	569 772	571 311	1,97%
Créances sur opérations de pensions livrées					
	Prise en pension de 1 807 titres BTA avril 2028, 6,7%, BIAT au 02/01/2024-8J-8,99%	1 700 011	1 700 011	1 702 982	5,87%
	Prise en pension de 1 062 titres BTA avril 2028, 6,7%, BIAT au 10/01/2024-12J-8,99%	1 000 538	1 000 538	1 001 287	3,45%
	Total créances sur opérations de pensions livrées	2 700 549	2 700 549	2 704 269	9,32%
	Total placements monétaires		10 239 286	10 259 859	35,35%

3.4 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	1 836 511	1 616 351
Amen Bank Med V	1 525 705	1 164 869
BIAT	840	-
ATB compte de placement	34	34
Comptes à terme	27 000	-
Liquidation émissions/rachats	<130 385>	76 176
Intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	14 252	8 978
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<2 850>	<1 796>
	3 271 107	2 864 612

3.5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Frais de distribution à payer	18 726	36 914
Frais de gestion à payer	6 242	12 304
	<u>24 968</u>	<u>49 218</u>

3.6 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF à payer	2 497	1 694
Retenues à la source à payer	2 486	-
Contribution sociale de solidarité à payer	400	200
TCL à payer	389	267
	<u>5 772</u>	<u>2 161</u>

3.7 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	19 100 853
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

Souscriptions réalisées

Montant	60 211 795
Nombre de titres	579 054
Nombre d'actionnaires entrants	18

Rachats effectués

Montant	<51 875 994>
Nombre de titres	498 889
Nombre d'actionnaires sortants	27

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<97 494>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	200 216
Régularisations des sommes non distribuables	10 161

Capital au 31 décembre 2023

Montant	27 549 537
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	154

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	1 305 975	880 760
Régularisation du résultat d'exploitation	140 281	<71 519>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	247	95
	<u>1 446 503</u>	<u>809 336</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur obligations	597 171	437 270
Intérêts sur BTA	216 262	318 448
	<u>813 433</u>	<u>755 718</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Revenus de prise en pension	425 377	167 209
Intérêts sur certificats de dépôt	310 624	149 220
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	49 788	55 393
Intérêts sur BTCT	13 192	1 600
	<u>798 981</u>	<u>373 422</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	192 327	163 485
Rémunérations du gestionnaire	64 109	54 495
	<u>256 436</u>	<u>217 980</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	25 642	21 797
Autres retenues	19 542	5 398
TCL	4 219	3 005
Contribution sociale de solidarité	600	200
	<u>50 003</u>	<u>30 400</u>

5-AUTRES INFORMATIONS

5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	6,111	6,147	6,264	5,472	6,312
Charges de gestion des placements	<0,972>	<1,187>	<1,265>	<1,065>	<1,237>
Revenus nets des placements	5,139	4,960	4,999	4,407	5,075
Autres charges	<0,190>	<0,165>	<0,159>	<0,212>	<0,198>
Résultat d'exploitation (1)	4,950	4,795	4,840	4,196	4,877
Régularisation du résultat d'exploitation	0,532	<0,389>	<0,724>	0,026	<0,686>
Sommes distribuables de l'exercice	5,481	4,405	4,117	4,222	4,191
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<0,370>	<0,175>	0,194	0,254	0,352
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,759	0,724	0,317	0,100	0,012
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,389	0,549	0,511	0,354	0,364
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,339	5,344	5,352	4,550	5,241
Résultat non distribuable de l'exercice	0,389	0,549	0,511	0,354	0,364
Régularisation du résultat non distribuable	0,039	<0,044>	<0,083>	0,003	<0,051>
Sommes non distribuables de l'exercice	0,428	0,505	0,428	0,357	0,313
Distribution de dividende	4,405	4,117	4,222	4,191	3,952
Valeur liquidative	109,893	108,389	107,595	107,272	106,883
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,14%	0,13%	0,20%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,63%	4,04%	3,84%	3,95%	3,95%
Actif net moyen	25 670 506	21 803 534	25 863 567	21 117 675	21 406 780

5.2 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 29 026 780 DT, un actif net de 28 996 040 DT et un résultat net de l'exercice de 1 408 697 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

□ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 21,12% de l'actif total au 30 juin 2023. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2023.

□ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle

interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires ;

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2023.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2023 s'élèvent à 64 109 DT.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2023 s'élèvent à 192 327 DT.

La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2023 s'élève à 18 084 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SICAV L'Epargne obligataire publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir Labidi

BILAN

Au 31 Décembre 2023 (Unité : TND)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	119 421 852	129 363 797
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	7 219 814	7 357 110
b - Obligations	4-1-2	92 721 119	100 840 623
c – BTA	4-1-3	19 480 919	21 166 064
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	63 547 951	34 869 570
a - Placement monétaires	4-2-1	14 074 926	10 995 577
b – Disponibilités	4-2-2	49 473 025	23 873 993
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	10 868	3 515
TOTAL ACTIF		182 980 671	164 236 882
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-4-1	278 347	236 256
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	49 492	38 500
TOTAL PASSIF	4-4	327 839	274 756
ACTIF NET			
CP 1 –Capital	4-5	171 581 154	155 022 081
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	11 071 678	8 940 045
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b – Résultat distribuables de la période		11 955 082	10 301 886
c - Régul résultat distribuables de la période		(883 404)	(1 361 841)
ACTIF NET		182 652 832	163 962 126
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		182 980 671	164 236 882

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : TND)

	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	5-1	8 094 012	8 947 366
a - Dividendes		461 982	458 848
b - Revenus des obligations		6 591 107	7 156 310
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		1 040 923	1 332 208
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	5 337 132	2 713 155
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 431 144	11 660 521
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(1 240 563)	(1 154 883)
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 190 581	10 505 638
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(235 499)	(203 752)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 955 082	10 301 886
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	(883 404)	(1 361 841)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 071 678	8 940 045
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		883 404	1 361 841
* Variation des +/- values potentielles sur titres		443 749	387 124
* +/- values réalisées sur cession des titres		(55 693)	79 641
* Frais de négociation de titres		(29 490)	(36 761)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 313 648	10 731 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Décembre 2023 (Unité : TND)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	12 313 648	10 731 890
a - Résultat d'exploitation	11 955 082	10 301 886
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	443 749	387 124
c - +/- values réalisées sur cession de titres	(55 693)	79 641
d - Frais de négociation de titres	(29 490)	(36 761)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	153 250 328	140 669 232
* Capital	145 919 735	129 570 138
* Régularisation des sommes non distrib.	3 506 698	8 258 982
* Régularisations des sommes distrib.	3 823 895	2 840 112
b - Rachats	(146 873 270)	(136 775 506)
* Capital	(139 836 349)	(124 881 805)
* Régularisation des sommes non distrib.	(2 329 622)	(7 691 748)
* Régularisations des sommes distrib.	(4 707 299)	(4 201 953)
VARIATION DE L'ACTIF NET	18 690 706	14 625 617
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	163 962 126	149 336 509
b - En fin de période	182 652 832	163 962 126
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	1 200 708	1 161 707
b - En fin de période	1 254 067	1 200 708
Valeur liquidative début de période (en dinar)	136,555	128,549
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	145,648	136,555
Taux de rendement	6,66%	6,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2023

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- *A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;*
- *Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;*
- *A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de*

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2023, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

Au 31 Décembre 2023, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 119 421 852 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif net
	Obligations		34 505 726	36 179 369	19,79%	19,83%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 265 363	2,33%	2,34%
TN5PTKYMCD13	AMEN BANK SUB 2023-2 C F	10 000	1 000 000	1 013 600	0,55%	0,55%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 813 008	1 899 046	1,04%	1,04%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	1 400 758	1 489 718	0,81%	0,82%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	2 000	40 000	41 985	0,02%	0,02%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 600 000	1 718 503	0,94%	0,94%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	160 000	162 100	0,09%	0,09%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 016 885	0,56%	0,56%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 A	2 785	278 500	298 369	0,16%	0,16%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 214	1,11%	1,11%
TN0006610547	ATT LEASING V 2019-1	5 000	100 000	104 767	0,06%	0,06%
TN0006610018	ATTIJARI-LEASING 2023-1	5 000	500 000	508 420	0,28%	0,28%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	10 000	800 000	817 486	0,45%	0,45%
TN0001901115	BH F Sub 2019-1 C	6 800	408 000	433 720	0,24%	0,24%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 295	0,29%	0,29%
TN0001901099	BH SUB 2019/1 B F	1 900	190 000	201 861	0,11%	0,11%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 040	1,11%	1,11%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	57 760	57 760	0,03%	0,03%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 413	0,86%	0,86%

TN0003100674	BNA 2009 SUB	10 000	63 486	65 580	0,04%	0,04%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	800 000	821 255	0,45%	0,45%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	1 100 000	1 167 428	0,64%	0,64%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	422 298	0,23%	0,23%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	113 400	114 231	0,06%	0,06%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 012	2,63%	2,63%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 504 654	1 598 213	0,87%	0,88%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	400 000	417 063	0,23%	0,23%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	300 000	325 170	0,18%	0,18%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	780 000	817 102	0,45%	0,45%
TNZSBU7F6WY7	TLF sub 2021	4 230	253 800	257 279	0,14%	0,14%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	516 000	544 445	0,30%	0,30%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	800 000	844 821	0,46%	0,46%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	800 000	812 415	0,44%	0,44%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	500 000	504 573	0,28%	0,28%
TN0003900388	UIB SUB 2016 B	45 000	897 800	950 912	0,52%	0,52%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	428 560	447 520	0,24%	0,25%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 507	0,59%	0,59%
	Empreint National		54 741 216	56 541 746	30,91%	30,97%
TNPSLOPEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 660	0,06%	0,06%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 632	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 936	0,28%	0,29%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 208 892	3,39%	3,40%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 422 531	6,79%	6,80%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 144 262	3,36%	3,36%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 243 169	5,60%	5,61%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 430	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 488 979	1,36%	1,36%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 568 874	5,78%	5,79%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 903 093	2,13%	2,14%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 023 505	0,56%	0,56%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 566	0,28%	0,28%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 981	0,03%	0,03%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	756 318	0,41%	0,41%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	765 941	0,42%	0,42%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 272	0,29%	0,29%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	47 397	0,03%	0,03%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 308	0,14%	0,14%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 480 919	10,65%	10,67%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 596 241	0,87%	0,87%

TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	17 884 678	9,77%	9,79%
	Titres OPCVM		6 904 609	7 219 814	3,95%	3,95%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	32 652	3 404 364	3 459 708	1,89%	1,89%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 760 106	2,05%	2,06%
	Total du portefeuille-titres.		114 095 550	119 421 852	65,26%	65,38%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Actions SICAV	6 904 609	7 262 659
Différence d'estimation sur actions SICAV	315 205	94 451
Total	7 219 814	7 357 110

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Obligations Coût d'entrée	89 246 941	97 005 770
Intérêts courus à l'achat/obligations	43 474	14 061
Intérêts courus	3 426 131	3 818 321
Intérêts intercalaires courus	4 573	2 471
Total	92 721 119	100 840 623

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	19 772 000
Intérêts courus	782 822	862 962
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	754 097	531 102
Total	19 480 919	21 166 064

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

<i>Désignation</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Intérêts courus</i>	<i>Plus ou moins-value latente</i>	<i>Valeur à la fin de l'exercice</i>	<i>Plus ou moins-value réalisées</i>
Solde au 31/12/2022	124 040 430	4 697 814	625 553	129 363 797	79 641
Acquisitions de l'exercice					
<i>Obligations</i>	9 910 837	-	-	9 910 837	-
<i>Titres OPCVM</i>	10 962 086	-	-	10 962 086	-
Remboursements et cessions de l'exercice					
<i>Remboursement des Obligations</i>	(9 354 166)	-	-	(9 354 166)	-
<i>Cession de Obligations</i>	(8 315 500)	-	-	(8 315 500)	3 289
<i>Cession de BTA</i>	(1 828 000)	-	-	(1 828 000)	(10 000)
<i>Cession de titres OPCVM</i>	(11 320 136)	-	-	(11 320 136)	(48 982)
<i>Variation des plus ou moins-values latentes</i>	-	-	443 749	443 749	-
<i>Variation des intérêts courus</i>	-	(440 815)	-	(440 815)	-
<i>Plus ou moins-value réalisées sur placements monétaires</i>	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2023	114 095 550	4 256 999	1 069 302	119 421 852	(55 693)

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 14 074 926DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif
	Certificats de dépôts STB	10 976 134	10 990 454	6,00%
TNZO14A CJV92	Certificat de dépôt au 01/01/24 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 321	3 999 132	2,18%
TN788AK D9UI8	Certificat de dépôt au 03/01/24 (taux 9,79% 10 jours)	2 993 492	2 997 396	1,64%
TNZ8RGL 6XTC7	Certificat de dépôt au 06/01/24 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 321	3 993 926	2,18%
	Créance sur opération de pension livrée	2 999 098	3 084 472	1,69%
	<i>P.L AB au 09/01/24 (Taux de 9,15% 120 jours) 3 120 BTA 7,5% ; Janvier 2028</i>	2 999 098	3 084 472	1,69%
	Total	13 975 232	14 074 926	7,69%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 49 473 025 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avoir en banque	18 369 600	19 870 017
Comptes à terme STB *	31 103 425	4 003 976
Total	49 473 025	23 873 993

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif
*Compte à terme au 04/03/24 (taux 9,79% 90 jours)	4 000 000	4 021 458	2,20%
*Compte à terme au 05/03/24 (taux 9,79% 90 jours)	4 000 000	4 020 599	2,20%
*Compte à terme au 10/03/24 (taux 9,79% 90 jours)	4 000 000	4 016 308	2,19%
*Compte à terme au 21/03/24 (taux 9,79% 95 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 20/03/24 (taux 9,79% 94 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 19/03/24 (taux 9,79% 93 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 18/03/24 (taux 9,79% 92 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 17/03/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 24/03/24 (taux 9,79% 97 jours)	2 000 000	2 005 150	1,10%
*Compte à terme au 25/03/24 (taux 9,79% 97 jours)	2 000 000	2 004 720	1,09%
*Compte à terme au 26/03/24 (taux 9,79% 98 jours)	2 000 000	2 004 720	1,09%
*Compte à terme au 27/03/24 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 002 575	1,63%
Comptes à terme STB	31 000 000	31 103 425	17,00%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	10 868	3 515
Total	10 868	3 515

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	81 908	72 873
Commission réseau	122 112	95 252
Commission dépositaire	74 327	68 131
Total	278 347	236 256

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 49 492DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
CMF	16 801	14 986
ETAT	32 691	23 514
Total	49 492	38 500

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi:

Libellé	2023	2022
Capital au 1^{er} janvier		
Montant	155 022 081	140 878 712
Nombre d'actions	1 200 708	1 161 707
Nombre d'actionnaires	1489	1 204
Souscriptions réalisées		
Montant	145 919 735	129 570 138
Nombre d'actions émises	1 093 925	1 067 066
Nombre d'actionnaires entrants	438	587
Rachats effectués		
Montant	139 836 349	124 881 804
Nombre d'actions rachetées	1 040 566	1 028 065
Nombre d'actionnaires sortants	344	302
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	443 749	387 124
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-55 693	79 641
Frais de négociation de titres	-29 490	(36 761)
Résultat capitalisé	8 940 045	8 457 798
Régularisation des sommes non distribuables	1 177 075	567 233
Capital au 31 Décembre		
Montant	171 581 154	155 022 081
Nombre d'actions	1 254 067	1 200 708
Nombre d'actionnaires	1 583	1489

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2023 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	-	-
Sommes distribuables exercice en cours	11 955 082	(883 404)	11 071 678
Total	11 955 082	(883 404)	11 071 678

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 8 094 012 DT pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Revenues des titres OPCVM	461 982	458 848
Intérêts des obligations	6 591 107	7 156 310
Revenus des Emprunts d'Etat	1 040 923	1 332 208
Total	8 094 012	8 947 366

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 un montant de 5 337 132DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des certificats de dépôts	2 101 580	1 635 366
Intérêts des comptes à terme	1 510 668	467 418
Intérêts des comptes de dépôt	61 558	54 993
Revenus des prises en pension	1 663 326	555 378
Total	5 337 132	2 713 155

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2023 au 31-12-2023 à 1 240 563 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	954 279	888 371
Rémunération réseau	143 142	133 256
Rémunération du dépositaire	143 142	133 256
Total	1 240 563	1 154 883

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 à 235 499 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevances CMF	190 856	177 674
Impôt et taxes	44 441	23 380
Autres charges	202	2 698
Total	235 499	203 752

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 à un solde créditeur de 883 404 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	3 823 895	2 840 112
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(4 707 299)	(4 201 953)
Total	(883 404)	(1 361 841)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2023 s'élève à 954 279 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-12-2023 s'élève à 143 142 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-12-2023 s'élève à 143 142 dinars.

NOTE 7 : Données par action :

Données par action en DT	2023	2022	2021	2020
<i>Revenus des placements</i>	10,710	9,711	9,612	5,028
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,989	-0,962	-0,880	-0,442
Revenu net des placements	9,721	8,749	8,732	4,586
<i>Autres produits</i>	-	-	-	-
<i>Autres charges</i>	-0,188	-0,170	-0,176	-0,094
Résultat d'exploitation (1)	9,533	8,579	8,556	4,492
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-0,704	-1,134	-1,273	2,338
Sommes distribuables de l'exercice	8,829	7,445	7,283	6,830
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles</i>	0,354	0,322	0,234	-0,036
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession</i>	-0,044	0,066	-0,198	0,032
<i>Frais de négociation</i>	-0,024	-0,031	-0,048	-0,002
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,286	0,358	-0,012	-0,006
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	9,819	8,938	8,544	4,487
<i>Droits d'entrée et droits de sortie</i>	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,286	0,358	-0,012	-0,006
<i>Régularisation du résultat non distribuable</i>	-0,022	0,203	0,017	0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,264	0,561	0,005	-0,005
<i>Distribution de dividendes</i>	-	-	-	-
Valeur liquidative	145,648	136,555	128,549	121,261

NOTE 8 : Ratios de gestion des placements :

<i>Libellé</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
<i>Actif net moyen (en Dinar)</i>	<i>173 307 479</i>	<i>156 649 318</i>	<i>149 042 102</i>	<i>101 023 672</i>
<i>Charges de gestion des placements / actif net moyen</i>	<i>0,72%</i>	<i>0,74%</i>	<i>0,69%</i>	<i>0,54%</i>
<i>Autres charges / actif net moyen</i>	<i>0,14%</i>	<i>0,13%</i>	<i>0,14%</i>	<i>0,11%</i>
<i>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</i>	<i>6,39%</i>	<i>6,58%</i>	<i>6,67%</i>	<i>5,45%</i>

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1. *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, font apparaître un total bilan de 182.980.671 dinars et une somme distribuable de 11.071.678 dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. *Observation*

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée conséquemment à cette observation.

4. *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit, toutefois pas, qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes au niveau du système de contrôle interne de la société. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. Seulement, la société ne nous a pas communiqué le Cahier des charges dûment signé relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières contrairement au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006 et modifié par le règlement du CMF relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des finances en date du 12 janvier 2016.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 27,04% de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 72,96% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Tunis, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Une convention *de gestion*, conclue avec STB Finance *en contrepartie d'une* rémunération de 0,50% TTC. Cette rémunération est annuelle est décomptée quotidiennement sur la base de l'actif net de la SICAV.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 954 279 DT ; il est porté dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle de 0,075% TTC de l'actif net de la SICAV prélevés quotidiennement.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 143 142DT ; Ce montant est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec La Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,075% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 143 142DT ; il est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	415 212,121	424 954,631
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		329 953,228	315 876,428
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		85 258,893	84 333,683
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	24 744,520
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	170 289,691	142 145,366
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		160 990,824	51 947,804
AC2-B	DISPONIBILITES		9 298,867	90 197,562
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	16,429
TOTAL ACTIF			585 518,241	567 116,426
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 041,216	1 125,470
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	5 114,924	9 206,914
TOTAL PASSIF			6 156,140	10 332,384
ACTIF NET			579 362,101	556 784,042
CP1	CAPITAL	CP1	581 023,198	561 635,078
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-1 661,097	-4 851,036
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-2 697,470	-5 734,593
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		1 036,373	883,557
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			579 362,101	556 784,042
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			585 518,241	567 116,426

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du
			01/01/2023	01/01/2022
			au	au
			31/12/2023	31/12/2022
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	19 050,288	19 542,259
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		14 726,275	15 218,260
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 324,013	4 323,999
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	6 520,079	2 261,845
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		5 524,024	2 261,845
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		996,055	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			25 570,367	21 804,104
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12 697,865	-12 207,085
REVENU NET DES PLACEMENTS			12 872,502	9 597,019
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-15 569,972	-15 331,612
RESULTAT D'EXPLOITATION			-2 697,470	-5 734,593
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1036,373	883,557
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			-1 661,097	-4 851,036
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-1 036,373	-883,557
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		24 841,995	-1 312,526
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-4 578,489	-843,442
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-11,181	-159,537
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			17 554,855	-8 050,098

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

		Exercice Clos le 31/12/2023	Exercice Clos le 31/12/2022
AN1	DESIGNATION VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	17 554,855	-8 050,098
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 697,470	-5 734,593
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	24 841,995	-1 312,526
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-4 578,489	-843,442
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-11,181	-159,537
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 023,204	-20 993,775
	SOUSCRIPTIONS	1 873 116,519	2 622 482,407
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 716 800,000	2 456 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	203 876,653	213 932,281
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-41 621,397	-36 558,948
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-5 938,737	-11 090,926
	RACHATS	-1 868 093,315	-2 643 476,182
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-1 711 800,000	-2 474 600,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-204 768,604	-217 683,485
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	41 500,179	36 832,820
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	6 975,110	11 974,483
AN4	VARIATION DE L'ACTIF NET ACTIF NET	22 578,059	-29 043,873
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	556 784,042	585 827,915
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	579 362,101	556 784,042
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	5 183	5 367
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	5 233	5 183
AN6	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	107,425	109,154
B-	FIN DE L'EXERCICE	110,713	107,425
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,06%	-1,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2023	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			309 306,445	329 953,228	56,95%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	27 557,400	4,76%
TN0002200053	BT	50	283,002	266,900	0,05%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	453,000	0,08%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	16 331,000	2,82%
TN0007570013	EURO-CYCLES	544	9 344,571	8 614,240	1,49%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	33 851,250	5,84%
TN0005700018	POULINA G H	2 050	23 446,625	15 514,400	2,68%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	31 190,428	27 954,500	4,83%
TNG73XSR2T07	SAH LILAS DA 2023-1/35	3 500	891,155	2 100,000	0,36%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	6 990,400	1,21%
TN0001100254	SFBT	1 500	23 729,777	18 547,500	3,20%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	30 115,800	5,20%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	10 541,245	1,82%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 329,646	40 886,292	7,06%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	17 670,000	3,05%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 712,800	0,64%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	29 778,000	5,14%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	25 905,000	4,47%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	13 163,500	2,27%
AC1-B Emprunts d'État			80 050,000	85 258,893	14,72%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00% (2)	24	23 076,000	23 915,540	4,13%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	60 460,183	10,44%
	Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			883,169	0,15%
Total portefeuille titres			389 356,445	415 212,121	71,67%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2023, à **1 722,030 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2023 à **883,169 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2022	423 952,799	2 591,846	-1 590,014	424 954,631	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	0,000			0,000	
Emprunt d'État (BTA)	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	29 944,760			29 944,760	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-10 936,943			-10 936,943	-5 765,944
Remboursement / Emprunts d'État (BTA)	0,000			0,000	0,000
Cessions des titres OPCVM	-53 604,170			-53 604,170	1 187,455
Variation des plus ou moins-values latente			24 841,995	24 841,995	
Variations des intérêts courus		11,848		11,848	
Soldes au 31/12/2023	389 356,446	2 603,694	23 251,981	415 212,121	-4 578,489

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **19 050,288** dinars au 31/12/2023, contre **19 542,259** dinars du au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Revenus des actions	14 726,275	15 218,260
Dividendes	14 726,275	15 218,260
Revenus des emprunts d'État	4 324,013	4 323,999
Intérêts Courus	11,848	-40,296(*)
Intérêts Echus	4 312,165	4 364,295
Total	19 050,288	19 542,259

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **160 990,824 dinars**, contre **51 947,804** dinars au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Bons de Trésors à Court Terme	110 892,303	51 947,804
Dépôt à terme	50 098,521	0,000
Total	160 990,824	51 947,804

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **110 892,303 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
TNKNX25HM8W2	BTC 13S- 19/03/2024	8,49	113	110 625,870	110 892,303	19,14%
	Total			110 625,870	110 892,303	19,14%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à **50 098,521** dinars représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
DAT 92J-22/03/2024	8,99%	1	50 000,000	50 098,521	8,65%
Total			50 000,000	50 098,521	8,65%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **9 298,867 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2023, à **6 520,079 dinars**, contre **2 261,845 dinars** du au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à court terme	5 524,024	2 261,845
Intérêts Courus	-1 270,033*	-210,752*
Intérêts Echus	6 794,057	2 472,597
Revenus des Dépôts à Terme	996,055	0,000
Intérêts Courus	98,521	0,000
Intérêts Echus	897,534	0,000
Total	6 520,079	2 261,845

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements au 31/12/2023 s'élèvent, à **12 697,865 dinars**, contre **12 207,085 dinars** au 31/12/2022, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	11 992,417	11 528,901
Rémunération du dépositaire	705,448	678,184
Total	12 697,865	12 207,085

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **15 569,972 dinars** au 31/12/2023, contre **15 331,612 dinars** au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	592,672	569,760
Impôts et Taxes	58,952	49,142
Rémunération CAC	2 886,324	2 701,293
Jetons de présence	6 000,000	5 641,420
Publicité et Publications	4 801,209	4 321,088
Charges Diverses	1 230,815	2 048,909
Total	15 569,972	15 331,612

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2023 à **16,429 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429
Total	16,429	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **6 156,140 Dinars** contre **10 332,384 Dinars** au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	1 041,216	1 125,470
PA2	Autres créditeurs divers	5 114,924	9 206,914
Total		6 156,140	10 332,384

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2023 à **1 041,216 dinars** contre **1 125,470 dinars** au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	983,371	954,852
Dépositaire	57,845	170,618
Total	1 041,216	1 125,470

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2023 à **5 114,924 dinars** contre **9 206,914 dinars** au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
État, impôts et taxes	91,542	84,556
Redevance CMF	48,598	47,189
Jetons de présence	1 938,841	3 311,839
Rémunération CAC	851,295	2 026,268
Diverses Publications	1 483,538	2 536,728
Autres Créditeurs divers	701,110	1 200,324
Total	5 114,924	9 206,914

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31/12/2022** se détaillent comme suit :

	2023	2022
<u>Capital au 01.01.2022 (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	518 300,000	536 700,000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	5 183	5 367
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	12	15
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	1 716 800,000	2 456 200,000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	17 168	24 562
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	1 711 800,000	2 474 600,000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	17 118	24 746
<u>Capital au 31 décembre</u>	581 023,198	561 635,078
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	523 300,000	518 300,000
<input type="checkbox"/> Sommes non Capitalisables (1)	70 410,012	51 049,638
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisées (2)	-12 686,814	-7 714,560
<input type="checkbox"/> Nombres de titres	5 233	5 183
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	13	12

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **70 410,012 Dinars** au 31/12/2023 contre **51 049,638 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	51 049,638	57 116,347
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	20 252,325	-2 315,505
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 841,995	-1 312,526
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	-4 578,489	-843,442
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-11,181	-159,537
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-891,951	-3 751,204
<input type="checkbox"/> Aux émissions	203 876,653	213 932,281
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-204 768,604	-217 683,485
Total des sommes non capitalisables	70 410,012	51 049,638

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2023 à **-12 686,814 Dinars** contre **-7 714,560 Dinars** au 31/12/2022, se détaillant comme suit :

	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 714,560	-7 181,478
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	-4 851,036	-806,954
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-121,218	273,872
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-41 621,397	-36 558,948
<input type="checkbox"/> Aux rachats	41 500,179	36 832,820
Total des sommes capitalisées	-12 686,814	-7 714,560

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2022	-5 734,593
Régularisation du résultat capitalisable	883,557
Sommes capitalisées – Exercice 2022	-4 851,036

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31/12/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Résultat capitalisable de l'exercice	-2 697,470	-5 734,593
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	1 036,373	883,557
Sommes capitalisables	-1 661,097	-4 851,036

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
• Revenus des placements	4,886	4,207	4,855	3,929	5,506
• Charges de gestion des placements	-2,426	-2,355	-2,252	-2,329	-2,946
• Revenus net des placements	2,460	1,852	2,603	1,600	2,560
• Autres charges d'exploitation	-2,975	-2,958	-2,743	-3,110	-3,693
• Résultat d'exploitation	-0,515	-1,106	-0,140	-1,510	-1,133
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,198	0,170	-0,010	0,075	0,179
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-0,317	-0,936	-0,150	-1,434	-0,954
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,198	-0,170	0,010	-0,075	-0,179
• Variation des +/- valeurs potentielles/titres	4,747	-0,253	4,713	-5,042	-5,684
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,875	-0,163	-0,786	1,785	-2,101
• Frais de négociation de titres	-0,002	-0,031	-0,026	-0,471	-0,372
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	3,870	-0,447	3,901	-3,728	-8,157
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,355	-1,553	3,761	-5,238	-9,290
• Résultat non capitalisable de l'exercice	3,870	-0,447	3,901	-3,728	-8,157
• Régularisation du résultat non capitalisable	-0,265	-0,346	-0,135	-1,197	0,924
• Sommes non capitalisables de l'exercice	3,605	-0,793	3,766	-4,925	-7,233
• Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	110,713	107,425	109,154	105,538	111,897

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	2,150%	2,148%	2,137%	2,142%	2,142%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,636%	2,698%	2,603%	2,860%	2,686%
Résultat capitalisable de l'exercice/ Actif net moyen	-0,457%	-1,009%	-0,133%	-1,389%	-0,824%
Actif net moyen	590 556,363	568 287,405	565 533,764	563 719,752	712 536,749

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV OPPORTUNITY, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV OPPORTUNITY » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2023, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPC et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

- **Autres obligations légales et réglementaires :**

Au 31 décembre 2023, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 19 octobre 2023. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 05/01/2024.

Tunis, le 15 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que

nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV OPPORTUNITY » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

1. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de gestion avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle, la SICAV OPPORTUNITY confie sa gestion commerciale, administrative, comptable et financière à cette dernière, moyennant une rémunération annuelle au taux de 1,70% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,7% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, cette convention exclut les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté, qui seront supportées par la SICAV.

Ces mises à jour ont été décidées par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et ont pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de cinq années renouvelables par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2023, les frais de gestion se sont élevés à 11 992,417 DT.

2. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de dépôt avec la « BIAT », qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013 en vertu de laquelle, SICAV OPPORTUNITY confie à ladite banque la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds lui appartenant, moyennant une rémunération annuelle au taux de 0,10% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,1% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Cette mise à jour a été décidée par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite

reconduction.

Au titre de l'exercice 2023, les frais de dépôt se sont élevés à 705,448 DT.

3. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de distribution avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle la SICAV OPPORTUNITY confie à cette dernière la distribution de ses titres, sans aucune rémunération à cet effet.

Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni en date du 22/11/2017 et a pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi, les frais de distribution au titre de l'exercice 2023 sont nuls.

4. La « SICAV OPPORTUNITY » et la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), en sa qualité de gestionnaire de la SICAV et de distributeur de ses titres, ont conclu en date du 25 décembre 2017 deux conventions de distribution avec la « BIAT » d'une part et avec la société « BIATCAPITAL » d'autre part, qui remplacent les anciennes conventions conclues en date du 23 décembre 2013, moyennant une commission de distribution au taux de 0,30% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,2% TTC) calculée sur l'actif net et au prorata de leur distributions. Les commissions de distribution seront prélevées sur la commission de gestion perçue par « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et réglées par elle.

Ces mises à jour tiennent compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » réuni en date du 22/11/2017 et ont pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV OPPORTUNITY » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV OPPORTUNITY » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

5. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2023 totalisent un montant brut de 6 000,000 DT. De même, le montant payé en 2023 au titre des jetons de présence de l'exercice 2022 s'est élevé à 6 000,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 mars 2024

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **du 15 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023 (Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	374 486	665 922
Actions et droits rattachés		45	37
Obligations et valeurs assimilées		347 068	623 948
Tires des Organismes de Placement Collectif		27 374	41 937
Placements monétaires et disponibilités		193 311	187 567
Placements monétaires	5	193 311	187 567
Créances d'exploitation		3	-
TOTAL ACTIF		567 799	853 490
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	581	2 291
Autres créditeurs divers	7	1 233	532
TOTAL PASSIF		1 814	2 824
ACTIF NET			
Capital	8	547 090	825 356
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		18 895	25 310
ACTIF NET		565 985	850 666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		567 799	853 490

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		2023	2022
Revenus du portefeuille-titres	9	26 651	39 624
Dividendes			
Revenus des actions et valeurs assimilées		3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 648	39 621
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-
Revenus des placements monétaires	10	7 594	5 446
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 245	45 070
Charges de gestion des placements	11	(8 436)	(12 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		25 809	32 823
Autres produits		-	-
Autres charges	12	(1 193)	(1 425)
Contribution sociale de solidarité		(600)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 016	31 198
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 121)	(5 888)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		18 895	25 310
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 121	5 888
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(4 853)	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4	10 502	11 444
RESULTAT DE L'EXERCICE		29 665	39 374

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31 Décembre	
	2023	2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	29 665	39 374
Résultat d'exploitation	24 016	31 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(4 853)	(3 268)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10 502	11 444
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(314 346)	(300 842)
Souscriptions		
- Capital	1 395 950	327 179
- Régularisation des sommes non distribuables	48 611	13 114
- Régularisation des sommes distribuables	23 934	7 407
Rachats		
- Capital	(1 694 769)	(610 959)
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 018)	(24 288)
- Régularisation des sommes distribuables	(29 054)	(13 295)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(284 681)	(261 468)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	850 666	1 112 134
En fin de l'exercice	565 985	850 666
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	12 421	16 874
En fin de l'exercice	7 924	12 421
VALEUR LIQUIDATIVE	71,427	68,486
TAUX DE RENDEMENT	4,29%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « SICAV PLUS » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023, à D : 374.486 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	45	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	45	0,01%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		26 441	27 374	4,84%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	235	26 441	27 374	4,84%
	Obligations et valeurs assimilées		324 377	347 068	61,32%
	Obligations des sociétés		68 111	71 122	12,57%
TN0001300607	BTE 2010 B TL SUBORDONNE 2016	600	21 000	21 257	3,76%
TN0002101939	CAT.B TF	90	1 701	1 878	0,33%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	4 800	4 970	0,88%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	10 610	11 717	2,07%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B TL SUB 2018 CAT A TV	500	20 000	20 353	3,60%
TN0002102077	TMM2.70	500	10 000	10 947	1,93%
	Emprunt National		112 174	115 241	20,36%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CA TF	11 513	110 274	113 259	20,01%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CA TF	200	1 900	1 982	0,35%
	Bons du Trésor Assimilables		144 092	160 705	28,39%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	102 115	18,04%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	58 590	10,35%
	Total		350 845	374 486	66,17%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				65,95%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>au</u> <u>31décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	630 468	17 350	18 104	665 922	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	10 000			10 000	
Titres OPCVM	70 748			70 748	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(52 611)			(52 611)	349
BTA	(221 535)			(221 535)	9 465
Titres OPCVM	(86 224)			(86 224)	688
<u>* Variation des plus ou moins values latentes</u>			(4 853)	(4 853)	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>			(6 960)	(6 960)	
Soldes au 31 décembre 2023	350 845	10 390	13 251	374 486	10 502

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 193.311, contre D : 187.567 au 31.12.2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	BTCT	90 000	88 109	88 321	15,60%
TNKNX25HM8W2	BTCT 13 SEMAINES au 01/02/2023	90 000	88 109	88 321	15,60%
	Dépôt à vue		104 472	104 989	18,55%
	Amen bank pasteur		104 472	104 989	18,55%
	Total général		192 581	193 311	34,15%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				34,05%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à D : 2.291, contre D : 2.359 au 31.12.2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	132	573
Distributeur	449	1 718
Total	581	2 291

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à D : 1.233, contre D : 532 au 31.12.2022, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	48	68
Retenues à la source à payer	65	255
TCL	6	10
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	714	-
Contribution sociale de solidarité	400	200
Total	1 233	532

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Souscriptions réalisées

Montant	1 395 950
Nombre de titres émis	21 008
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

Rachats effectués

Montant	(1 694 769)
Nombre de titres rachetés	(25 505)
Nombre d'actionnaires sortants	(132)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(4 853)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions titres	10 502
Régularisation des sommes non distribuables	(1 247)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	25 310
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 160)

Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 26.651, contre D : 39.624 au 31 Décembre 2022, et se détaillent comme suit :

	2023	2022
<u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u>		
- dividendes	3	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 252	8 917
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , Emprunt National)	21 396	30 704
TOTAL	26 651	39 624

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à D : 7.594, contre D : 5.446 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	2023	2022
Intérêts des dépôts à vue	2 033	3 562
Intérêts des BTCT	5 561	1 884
TOTAL	7 594	5 446

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2023 à D : 8.436, contre D : 12.247 au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

	2023	2022
Commission de gestion	2 109	3 062
Commission de distribution	6 327	9 185
TOTAL	8 436	12 247

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2023 à D : 1.193 , contre D : 1.424 au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

	2023	2022
Redevance CMF	709	1 030
TCL	107	136
Autres	378	259
Total	1 193	1 425

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	4,322	3,629	2,817	4,406	3,397	3,160
Charges de gestion des placements	(1,065)	(0,986)	(0,623)	(0,968)	(0,706)	(0,721)
Revenus net des placements	3,257	2,643	2,194	3,437	2,691	2,440
Autres charges	(0,151)	(0,115)	(0,085)	(0,125)	(0,095)	(0,087)
Contribution conjoncturelle	(0,076)	(0,016)	(0,012)	(0,013)	(0,007)	-
Résultat d'exploitation (1)	3,031	2,512	2,097	3,300	2,590	2,353
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,646)	(0,474)	0,083	(1,166)	(0,402)	(0,478)
Sommes distribuables de l'exercice	2,385	2,038	2,180	2,134	2,187	1,875
Variation des plus values potentielles	(0,612)	(0,263)	0,234	(0,359)	0,240	0,078
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,325	0,921	0,114	0,867	0,131	0,298
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,713	0,658	0,348	0,508	0,371	0,376
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,744	3,170	2,445	3,808	2,960	2,729
Résultat non distribuables de l'exercice	0,713	0,658	0,348	0,508	0,371	0,376
Régularisation du résultat non distribuable	(0,157)	(0,118)	0,012	(0,182)	(0,057)	(0,070)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,555	0,540	0,360	0,327	0,314	0,306
Valeur liquidative	71,427	68,486	65,908	63,368	60,907	58,406
Ratios de gestion des placements						
Charges / actif net moyen	1,55%	1,47%	0,96%	1,56%	1,18%	1,26%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,17%	0,13%	0,20%	0,16%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,47%	3,03%	3,37%	3,43%	3,67%	3,27%

Note 13.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 567.799, un actif net de D : 565.985 et un bénéfice de D : 29.665.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les placements monétaires représentent à la clôture de l'exercice, 34,05% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 30% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties

prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 MARS 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 18 MARS 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil - G.A.C- représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2023	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 485 449	2 786 126
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		919 982	1 083 188
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 559 926	1 576 230
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		5 540	126 708
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET	AC2	724 730	953 498
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	651 963	257 815
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	72 766	695 682
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	68 756	100 577
TOTAL ACTIF			3 278 934	3 840 201
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 245	5 740
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 054	30 990
TOTAL PASSIF			17 299	36 729
ACTIF NET			3 261 635	3 803 471
CP1	CAPITAL	CP1	3 171 400	3 703 293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	90 235	100 178
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		93 623	122 845
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-3 388	-22 667
ACTIF NET			3 261 635	3 803 471
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 278 934	3 840 201

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	124 230	170 559
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		44 773	64 200
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		79 457	106 359
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	44 199	44 824
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		19 506	11 299
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		17 721	18 934
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		6 972	14 591
REVENUS DES PLACEMENTS			168 429	215 383
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-52 244	-68 747
REVENU NET DES PLACEMENTS			116 184	146 636
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-22 561	-23 791
RESULTAT D'EXPLOITATION			93 623	122 845
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 388	-22 667
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			90 235	100 178
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		3 388	22 667
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		12 239	46 377
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		26 437	4 855
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-470	-1 221
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			131 828	172 856

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023**

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2023	01/01/2022
	au	au
	31/12/2023	31/12/2022
	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	131 828	172 856
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	93 623	122 845
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	12 239	46 377
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	26 437	4 855
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-470	-1 221
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-673 664	-1 450 987
SOUSCRIPTIONS	59 890	23 797
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	41 000	17 100
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	8 277	2 665
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	10 284	3 637
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	329	395
RACHATS	-733 554	-1 474 784
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-504 200	-1 050 100
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-99 176	-178 249
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-126 461	-223 373
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-3 717	-23 062
VARIATION DE L'ACTIF NET	-541 836	-1 278 130
AN3 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	3 803 471	5 081 602
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	3 261 635	3 803 471
AN4 NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	26 279	36 609
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	21 647	26 279
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	144,734	138,807
B- FIN DE L'EXERCICE	150,673	144,734
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,10%	4,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			834 345	919 982	28,21%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	41 336	1,27%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	36 162	1,11%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	39 952	1,22%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 795	0,24%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	5 700	50 452	50 445	1,55%
SAH LILAS	TN0007610017	11 000	97 565	87 857	2,69%
SAH LILAS DA 2023-1/35	TNG73XSR2TO7	11 000	2 788	6 600	0,20%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	53 788	1,65%
SMART	TNQPQXRODTH8	5 678	120 658	93 897	2,88%
SMART TUNISIE DA 2023-1/5	TN7IDY8X60S8	2	9	5	0,00%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	44 298	1,36%
SOTUVER	TN0006560015	6 000	23 533	72 216	2,21%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	32	88	0,00%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	300 390	9,21%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 707	0,08%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	24 815	0,76%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	31 086	0,95%
UNIMED	TN0007720014	3 529	32 014	26 545	0,81%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 431 016	1 559 926	47,83%
BTA			1 431 016	1 490 526	45,70%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	255 099	7,82%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	544 348	16,69%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	691 079	21,19%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				69 400	2,13%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			5 436	5 540	0,17%
SICAV OPPORTUNITY	TN0001800572	50	5 436	5 540	
Total du portefeuille titres			2 270 797	2 485 449	76,20%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2023, à **69 400 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31-12	+/- valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2022	2 582 622	60 601	142 903	2 786 127	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				0	
- Actions et droits rattachés	19 876			19 876	
- Emprunts d'Etat (BTA)				0	
- Autres Valeurs (OPCVM)	165 873			165 873	
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>				0	
- Cessions des actions et droits rattachés	-186 295			-186 295	19 115
- Remboursement / Emprunts d'Etat	-27 026			-27 026	940
- Cessions de titres OPCVM	-284 254			-284 254	6 381
Variation des plus ou moins-values latente			12 239	12 239	
Variations des intérêts courus		-1 091		-1 091	
Solde au 31 décembre 2023	2 270 797	59 510	155 142	2 485 449	26 437

PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **124 230 Dinars** du 01/01/2023 au 31/12/2023, contre **170 559 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	44 773	64 200
Revenus des Emprunts d'Etat	79 457	106 359
Total	124 230	170 559

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **651 963 Dinars**, contre **257 815 Dinars** au 31/12/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Bons du Trésor à Court Terme	301 274	257 815
Autres placements (Dépôt à terme)	350 690	0
Total	651 963	257 815

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
BTC 13 SEMAINES 19032024	TNKNX25HM8W2	307	8,49	307 000	301 274	9,24%
Total				307 000	301 274	9,24%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
DAT BIAT 22/09/2023	8,99	BIAT	1	350 000	350 690	10,75%
Total				350 000	350 690	10,75%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **72 766 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2023 au 31/12/2023 à **44 199 Dinars**, contre **44 824 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à CT	19 506	11 299
Revenus des Certificats de Dépôt	17 721	18 934
Revenus des autres placements (DAT)	6 972	14 591
Total	44 199	44 824

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	68 756	100 577
Total	68 756	100 577

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **17 299 Dinars**, contre **36 729 Dinars** au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	4 245	5 740
PA2	Autres créditeurs divers	13 054	30 990
Total		17 299	36 729

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2023 à **4 245 Dinars** contre **5 740 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	3 918	4 576
Dépositaire	327	1 164
Total	4 245	5 740

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2023 à **13 054 Dinars** contre **30 990 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Etat, impôts et taxes	599	518
Redevance CMF	274	320
Provision pour charges diverses	6 611	23 506
Rémunération CAC	5 470	6 544
Jetons de présence	0	0
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	0
Total	13 054	30 990

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2023 au 31/12/2023 à **52 244 Dinars**, contre **68 747 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	48 226	63 459
Rémunération du dépositaire	4 019	5 288
Total	52 244	68 747

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2023 au 31/12/2023 à **22 561 Dinars**, contre **23 791 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	3 377	4 443
Impôts et Taxes	502	623
Rémunération CAC	6 001	6 069
Jetons de présence	6 000	6 000
Contribution sociale de solidarité	200	200
Publicité et Publications	4 601	4 601
Diverses charges d'exploitation	1 880	1 855
Total	22 561	23 791

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2023 (en nominal)

· Montant	2 627 900
· Nombre de titres	26 279
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	41 000
· Nombre de titres émis	410

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	504 200
· Nombre de titres rachetés	5 042

Capital au 31/12/2023

· Montant en nominal	3 171 400
· Sommes non Capitalisables (1)	2 164 700
· Sommes capitalisées (2)	463 751
· Nombres de titres	542 949
· Nombre d'actionnaires	21 647
	26

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **463 751** Dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	516 444
1- Résultat non capitalisable de la période	38 205
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	12 239
- +/- values réalisées sur cession de titres.	26 437
- Frais de négociation de titres	-470
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-90 898
- Aux émissions	8 277
- Aux rachats	-99 176
Total sommes non capitalisables	463 751

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2023 à **542 949** Dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	558 949
sommes capitalisées de l'exercice	100 178 (*)
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-116 178
-Aux émissions	10 284
-Aux rachats	-126 461
Total des sommes capitalisées	542 949

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	122 845
Régularisation du résultat capitalisable	-22 667
Sommes Capitalisées-Exercice 2022	100 178

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Résultat capitalisable de la période	93 623
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-3 388
Sommes Capitalisables	90 235

Note 6 : AUTRES INFORMATIONS :**6-1 Données par action :**

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	7,781	8,196	6,994	6,557	8,247
Charges de gestion des placements	-2,413	-2,616	-2,221	-2,121	-2,525
Revenus net des placements	5,367	5,580	4,774	4,436	5,722
Autres charges d'exploitation	-1,042	-0,905	-0,643	-0,606	-0,641
Résultat d'exploitation	4,325	4,675	4,130	3,829	5,081
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,157	-0,863	-0,205	-0,203	-1,083
Sommes capitalisable de la période	4,168	3,812	3,925	3,626	3,998
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,157	0,863	0,205	0,203	1,083
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	0,565	1,765	2,911	-1,973	-2,577
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,221	0,185	-0,406	1,299	0,651
Frais de négociation de titres	-0,022	-0,046	-0,044	-0,061	-0,076
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	1,765	1,903	2,461	-0,735	-2,002
Résultat net de la période	6,090	6,578	6,592	3,094	3,078
Résultat non capitalisable de l'exercice	1,765	1,903	2,461	-0,735	-2,002
Régularisation du résultat non capitalisable	0,006	0,212	-0,082	0,233	0,261
Sommes non capitalisable de l'exercice	1,771	2,115	2,379	-0,502	-1,741
Valeur Liquidative	150,673	144,734	138,807	132,503	129,379

6-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,546%	-1,547%	-1,534%	1,547%	1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,667%	-0,535%	-0,444%	0,442%	0,393%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,770%	2,765%	2,854%	2,793%	3,113%
Actif net moyen	3 380 014	4 443 445	5 298 843	6 097 408	8 215 042

6-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

6-3-1 Rémunération du gestionnaire :

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

6-3-2 Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

6-3-3 Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

6-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

6-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Sicav Prosperity, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société Sicav Prosperity pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de

l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivants :

La SICAV PROSPERITY et la société « TUNISIE VALEURS Asset Management », en sa qualité de gestionnaire de la SICAV, ont conclu en date du 09 juillet 2021 une convention de distribution avec « TUNISIE VALEURS », moyennant une commission de distribution au taux de 0,30% Hors Taxes calculée sur l'actif net et au prorata de sa distribution. Les commissions de distribution seront prélevées sur la commission de gestion perçue par la « Tunisie valeurs Asset Management » et réglée par elle.

Cette convention a été décidée par le conseil d'administration réuni en date du 15 février 2021 et a pris effet dès sa signature une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « SICAV PROSPERITY » confie à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. Cette convention a été mise à jour le

25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de gestion annuelle de 0,25% (HT) à 1,20% (HT) de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, le montant de cette commission s'élève à **48 226 DT** porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention de dépôt, en vertu de laquelle la « SICAV PROSPERITY » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. Cette convention a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de dépôt annuelle de 0,08% (HT) à 0,10% (HT) de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, le montant de cette commission s'élève à

T porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2023 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022. Ils s'élèvent à un montant brut de **6 000 DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2023	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	322 072 643,228	269 926 446,413
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		62 323 015,927	55 643 493,981
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		244 462 308,651	203 673 025,477
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		15 287 318,650	10 609 926,955
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	201 836 535,051	154 404 878,296
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	191 450 016,778	99 744 756,177
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	10 386 518,273	54 660 122,119
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	3 083 718,792	626 643,610
TOTAL ACTIF			526 992 897,071	424 957 968,319
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	394 602,833	611 960,898
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 612 026,425	379 809,987
TOTAL PASSIF			3 006 629,258	991 770,885
ACTIF NET			523 986 267,813	423 966 197,434
CP1	CAPITAL	CP1	491 073 727,388	400 426 910,409
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	32 912 540,425	23 539 287,025
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		34 232 471,182	21 979 217,691
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-1 319 930,757	1 560 069,334
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			523 986 267,813	423 966 197,434
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			526 992 897,071	424 957 968,319

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Exercice clos le	Exercice clos le
			31/12/2023	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	18 798 766,070	14 093 415,279
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		4 450 170,887	2 957 720,137
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		13 872 854,175	10 579 080,862
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		475 741,008	556 614,280
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	20 416 758,193	10 856 539,407
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		6 833 219,765	4 698 078,760
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	540 762,740
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		13 583 538,428	5 617 697,907
REVENUS DES PLACEMENTS			39 215 524,263	24 949 954,686
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 283 272,891	-2 479 380,052
REVENU NET DES PLACEMENTS			34 932 251,372	22 470 574,634
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-699 780,190	-491 356,943
RESULTAT D'EXPLOITATION			34 232 471,182	21 979 217,691
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 319 930,757	1 560 069,334
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			32 912 540,425	23 539 287,025
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 319 930,757	-1 560 069,334
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-107 397,520	770 485,801
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		1 022 230,519	-651 101,593
RESULTAT NET DE LA PERIODE			35 147 304,181	22 098 601,899

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2023**

		Exercice Clos le	Exercice Clos le
		31/12/2023	31/12/2022
		Montants en	Montants en
		Dinars	Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	35 147 304,181	22 098 601,899
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	34 232 471,182	21 979 217,691
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-107 397,520	770 485,801
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	1 022 230,519	-651 101,593
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	64 872 766,198	112 775 154,325
	SOUSCRIPTIONS	680 154 076,054	518 288 709,672
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	435 265 800,000	352 106 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	1 940 441,286	1 119 372,250
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	223 105 118,355	150 717 281,856
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	19 842 716,412	14 345 155,566
	RACHATS	-615 281 309,856	-405 513 555,347
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-391 583 700,000	-274 427 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-1 818 308,385	-857 628,957
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-200 716 654,302	-117 442 940,158
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS(R)	-21 162 647,169	-12 785 086,232
	VARIATION DE L'ACTIF NET	100 020 070,379	134 873 756,224
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	423 966 197,434	289 092 441,210
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	523 986 267,813	423 966 197,434
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	2 796 477	2 019 687
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	3 233 298	2 796 477
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE LA PERIODE	151,607	143,137
B-	FIN DE LA PERIODE	162,059	151,607
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,89%	5,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS **EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} janvier 2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2023. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux

propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif net
	Obligations de sociétés		59 473 240,000	62 323 015,927	11,89%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	3 000 000,000	3 171 635,410	0,61%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	3 500 000,000	3 547 858,579	0,68%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	2 000 000,000	2 027 239,344	0,39%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	108 000,000	113 185,747	0,02%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	78 000	3 088 640,000	3 287 575,292	0,63%
TN0003600640	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	800 000,000	859 420,055	0,16%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA TF	5 000	100 000,000	100 659,235	0,02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	1 500 000,000	1 607 358,904	0,31%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000,000	2 036 690,710	0,39%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	2 800 000,000	2 846 513,661	0,54%
TN0004700712	ATL Subordonné 2017	20 000	400 000,000	405 318,470	0,08%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A TF	10 000	400 000,000	403 136,612	0,08%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	2 000 000,000	2 029 438,251	0,39%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 389 600,000	1 448 841,002	0,28%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000,000	15 811 747,541	3,02%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	2 000 000,000	2 101 389,290	0,40%
TN0002601201	STB 2020-1 CA TF	100 000	4 000 000,000	4 284 715,922	0,82%
TN0002101988	TL 2017-2 - CAT.B - TF 8.20%	50 000	2 000 000,000	2 117 540,822	0,40%
TN0002102077	TL SUB 2018 CAT A TV TMM+2.70	10 000	200 000,000	216 277,743	0,04%
TN0002102093	TL SUB 2018-CAT B TV TMM+3.00	10 000	600 000,000	650 210,104	0,12%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	1 200 000,000	1 216 708,197	0,23%
TN0002102119	TLF 2019-1 CA TV	10 000	200 000,000	208 698,055	0,04%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	1 380 000,000	1 456 366,033	0,28%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	3 080 000,000	3 253 207,082	0,62%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	20 000	1 200 000,000	1 290 851,507	0,25%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	4 500 000,000	4 758 388,525	0,91%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 072 043,836	0,20%
	AC1-B Emprunts d'Etat		235 479 076,000	244 462 308,651	46,65%
	Obligations d'Etat		186 500 000,000	191 583 224,110	36,56%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	250 000	25 000 000,000	25 877 589,041	4,94%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000,000	17 413 141,918	3,32%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 051 731,507	0,96%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 836 843,836	3,02%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	14 000 000,000	14 573 808,219	2,78%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	21 000 000,000	21 933 435,616	4,19%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	13 000 000,000	13 279 731,507	2,53%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	12 000 000,000	12 280 030,685	2,34%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	7 000 000,000	7 060 572,055	1,35%

TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 045 981,370	0,96%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 351 189,041	2,93%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000,000	10 231 498,082	1,95%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	275 000	27 500 000,000	27 647 671,233	5,28%
Bons du Trésor Assimilables			48 979 076,000	52 879 084,541	10,09%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	4 070	3 925 686,000	4 068 057,945	0,78%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	9 200	8 537 370,000	8 910 854,712	1,70%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	11 700	11 231 180,000	11 775 855,069	2,25%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920,000	13 358 536,066	2,55%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750,000	5 374 227,808	1,03%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	7 600	7 131 170,000	7 436 802,438	1,42%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)				1 954 750,503	0,37%
AC1-C Titre des OPCVM			14 822 416,273	15 287 318,650	2,92%
TN0001800556	SICAV TRESOR	54 800	5 636 658,637	5 795 812,400	1,11%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERI	18 245	2 000 051,936	2 034 864,850	0,39%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	7 900	799 385,200	891 601,900	0,17%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	52 000	5 879 848,000	6 057 116,000	1,16%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 472,500	507 923,500	0,10%
Total du portefeuille titres			309 774 732,273	322 072 643,228	61,47%

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2023 à **1 954 750,503 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2022	258 497 710,843	8 901 685,170	2 527 050,400	269 926 446,413	
Acquisitions de l'exercice					
- Obligations de sociétés	16 700 000,000			16 700 000,000	
- Emprunts national	52 500 000,000			52 500 000,000	
- Emprunts d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
- Autres Valeurs (OPCVM)	19 024 543,314			19 024 543,314	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Remboursement / Obligations de sociétés	-10 366 320,000			-10 366 320,000	15 680,000
- Remboursement / Emprunt National	0,000			0,000	0,000
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-11 932 050,000			-11 932 050,000	762 950,000
- Cessions des autres valeurs (OPCVM)	-14 649 151,884			-14 649 151,884	243 600,519
Variation des plus ou moins-values latente			-107 397,520	-107 397,520	
Variations des intérêts courus		976 572,905		976 572,905	
Soldes au 31/12/2022	309 774 732,273	9 878 258,075	2 419 652,880	322 072 643,228	1 022 230,519

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **18 798 766,070 Dinars** au 31/12/2023 contre **14 093 415,279 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Revenus des Obligations de sociétés	4 450 170,887	2 957 720,137
Intérêts courus	668 041,949	280 158,796
Intérêts échus	3 782 128,938	2 677 561,341
Revenus des Emprunts d'Etat	13 872 854,175	10 579 080,862
Intérêts courus	630 730,959	1 089 983,069
Intérêts échus	13 242 123,216	9 489 097,793
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	475 741,008	556 614,280
Dividendes	475 741,008	556 614,280
Total	18 798 766,070	14 093 415,279

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **191 450 016,778 Dinars**, contre **99 744 756,177 Dinars** au 31/12/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Certificats de Dépôt	140 165 877,197	60 778 016,515
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	0,000
Prise en pension livrée	51 284 139,581	38 966 739,662
Total	191 450 016,778	99 744 756,177

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Émetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôts à moins d'un an				139 904 335,147	140 165 877,197	26,75%
TNZSJXISIW15	CDP 270J 26/08/2024	8,99	BTK	4	1 898 934,351	1 910 240,532	0,36%
TNIP10P169W6	CDP 40J 10/01/2024	9,49	AB	5	2 479 131,162	2 495 266,231	0,48%
TNZSDZKV6TA5	CDP 20J 02/01/2024	9,49	QNB	4	1 991 608,686	1 999 578,333	0,38%
TN0EX0SI5AI0	CDP 20J 03/01/2024	9,49	QNB	30	14 937 065,140	14 993 676,667	2,86%
TNIRA7F9I7Y5	CDP 20J 09/01/2024	9,49	QNB	7	3 485 315,199	3 494 107,538	0,67%
TNAUB1NGUO20	CDP 20J 10/01/2024	9,49	QNB	3	1 493 706,514	1 497 159,739	0,29%
TN1N51F7WT37	CDP 40J 31/01/2024	10,29	AB	40	19 819 134,562	19 863 966,487	3,79%
TNJ8VM9WYU73	CDP 10J 02/01/2024	8,99	BIAT	6	2 994 021,596	2 999 400,816	0,57%
TNVCOVNKJKO4	CDP 10J 04/01/2024	9,49	BNA	100	49 894 832,788	49 968 391,664	9,54%
TNH1J89BSA75	CDP 20J 16/01/2024	9,49	QNB	7	3 485 315,199	3 488 971,940	0,67%
TN1XA8LHZ339	CDP 10J 07/01/2024	8,99	BT	75	37 425 269,951	37 455 117,249	7,15%

AC2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
Pension livrée				50 501 357,441	51 284 139,581	9,79%
Prise en pension 5 144 BTA 7.2% Mai 2027 12J-02/01/2024	8,99%	BT	21/12/2023	5 000 466,968	5 014 202,973	0,96%
Prise en pension 21 331 BTA 8.8% Septembre 2032 105J-15/01/2024	9,65%	BNA	02/10/2023	19 999 988,262	20 487 849,087	3,91%
Prise en pension 6 572 BTA 8% Novembre 2030 15J-03/01/2024	8,99%	BT	19/12/2023	6 000 604,032	6 020 084,326	1,15%
Prise en pension 10 661 BTA 8.8% Septembre 2032 92J-16/01/2024	10,00%	BNA	16/10/2023	9 999 730,153	10 213 613,270	1,95%
Prise en pension 2 078 BTA 6.6% Mars 2027 15J-02/01/2024	8,99%	BT	18/12/2023	2 000 359,686	2 007 353,166	0,38%
Prise en pension 2 541 BTA 7.5% Janvier 2028 49J-08/01/2024	9,29%	AB	20/11/2023	2 499 665,240	2 526 757,445	0,48%
Prise en pension 5 418 BTA 7.3% Décembre 2027 12J-02/01/2024	8,99%	BTE	21/12/2023	5 000 543,100	5 014 279,314	0,96%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **10 386 518,273 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **3 083 718,792 Dinars** contre **626 643,610 Dinars** au 31/12/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	3 083 499,038	626 418,145
Autres créances d'exploitation	219,754	225,465
Total	3 083 718,792	626 643,610

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **20 416 758,193 Dinars** au 31/12/2023 contre **10 856 539,407 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Revenus des Certificats de Dépôt	6 833 219,765	4 698 078,760
Intérêts courus	105 516,108	128 864,307
Intérêts échus	6 727 703,658	4 569 214,453
Revenus des autres placements (DAT)	0,000	540 762,740
Intérêts courus	0,000	-3 813,699*
Intérêts échus	0,000	544 576,439
Revenus de prises en pension livrée	13 583 538,428	5 617 697,907
Intérêts courus	315 116,885	389 656,064
Intérêts échus	13 268 421,543	5 228 041,843
Total	20 416 758,193	10 856 539,407

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **3 006 629,258 Dinars** contre **991 770,885 Dinars** au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
PA 1	Opérateurs créditeurs	394 602,833	611 960,898
PA 2	Autres créditeurs divers	2 612 026,425	379 809,987
Total		3 006 629,258	991 770,885

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2023 à **394 602,833 Dinars** contre **611 960,898 Dinars** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	173 062,913	134 952,292
Dépositaire	48 477,007	109 772,637
Distributeurs	173 062,913	367 235,969
Total	394 602,833	611 960,898

PA 2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2023 à **2 612 026,425 Dinars** contre **379 809,987 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
État, impôts et taxes	46 574,011	18 528,165
Redevance CMF	48 474,799	37 800,157
Rémunération CAC	37 887,835	32 582,976
Jetons de présence	6 000,000	5 150,322
Provision pour charges diverses	10 343,996	5 807,812
Publicité et publication	6 895,996	0,000
Sommes à payer au titre de rachats	2 455 849,788	279 940,555
Total	2 612 026,425	379 809,987

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2023 à **4 283 272,891 Dinars** contre **2 479 380,052 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	1 878 536,142	1 048 090,341
Rémunération du dépositaire	526 200,607	383 199,370
Rémunération des distributeurs	1 878 536,142	1 048 090,341
Total	4 283 272,891	2 479 380,052

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à **699 780,190 Dinars** contre **491 356,943 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	526 177,579	383 214,918
Impôts et Taxes	93 054,637	59 482,502
Rémunération CAC	53 244,261	35 163,646
Jetons de Présence	6 000,000	6 276,671
Publicité et Publication	10 486,327	4 807,662
Diverses charges d'exploitation	10 817,386	2 411,544
Total	699 780,190	491 356,943

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01 (en nominal)	2023	2022
· Montant	279 647 700,000	201 968 700,000
· Nombre de titres	2 796 477	2 019 687
· Nombre d'actionnaires	3 007	2 673
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	435 265 800,000	352 106 900,000
· Nombre de titres émis	4 352 658	3 521 069
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	391 583 700,00	274 427 900,000
· Nombre de titres rachetés	3 915 837	2 744 279
Capital au 31/12	491 073 727,388	400 426 910,409
· Montant en nominal	323 329 800,000	279 647 700,000
· Sommes non capitalisables (1)	2 027 132,632	990 166,732
· Sommes capitalisées (2)	165 716 794,756	119 789 043,677
· Nombre de titres	3 233 298	2 796 477
· Nombre d'actionnaires	3 179	3 007

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2023 à **2 027 132,632 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	990 166,732
1- Résultat non capitalisables de la période	914 832,999
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-107 397,520
§ +/- values réalisées sur cession de titres	1 022 230,519
§ Frais de négociation de titres	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	122 132,901
§ Aux émissions	1 940 441,286
§ Aux rachats	-1 818 308,385
Total des sommes non capitalisables	2 027 132,632

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2023 à **165 716 794,756 Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	119 789 043,677
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	23 539 287,025
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	22 388 464,054
§ Aux émissions	223 105 118,355
§ Aux rachats	-200 716 654,302
Total des sommes capitalisées	165 716 794,756

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2022	21 979 217,691
Régularisation du résultat capitalisable	1 560 069,334
Sommes capitalisées – Exercice 2022	23 539 287,025

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Résultat capitalisable de la période	34 232 471,182	21 979 217,691
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-1 319 930,757	1 560 069,334
Sommes capitalisables	32 912 540,425	23 539 287,025

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	12,129	8,922	9,166	6,838	8,274
Charges de gestion des placements	-1,325	-0,887	-0,788	-0,611	-0,683
Revenu net des placements	10,804	8,035	8,379	6,227	7,590
Autres charges d'exploitation	-0,216	-0,176	-0,200	-0,157	-0,177
Résultat d'exploitation	10,587	7,860	8,179	6,070	7,413
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,408	0,558	-0,955	0,560	-0,623
Sommes capitalisables de l'exercice	10,179	8,417	7,224	6,631	6,790
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,408	-0,558	0,955	-0,560	0,623
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,033	0,276	0,081	0,131	0,311
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,316	-0,233	0,160	0,090	-0,066
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- values sur titres et frais de négociations	0,283	0,043	0,241	0,221	0,245
Résultat net de l'exercice	10,870	7,902	8,419	6,291	7,658
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,283	0,043	0,241	0,221	0,245
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,010	0,010	-0,009	0,002	-0,016
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,273	0,053	0,232	0,223	0,229
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	162,059	151,607	143,137	135,682	128,828

5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen :					
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :					
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :					
Actif net moyen (en DT)	525 606 324,349	383 256 233,925	318 053 907,742	268 489 034,622	248 244 423,446

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le conseil d'administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,40% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1er janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le Conseil d'Administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,50% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.2** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales

d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe

à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 15 mars 2024

**Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil**

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur

communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% TTC de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er août 2022.

Au titre de l'exercice 2023, les frais de gestion se sont élevés à 1 878 536,142 DT.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,4% HT de l'actif net l'an. Cette modification, qui entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024, devrait être approuvée par votre prochaine assemblée générale.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2023, les frais de dépôt se sont élevés à 526 200,607 DT.

3. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution payée à ses distributeurs la « BIAT », « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er août 2022.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2023 se sont élevés à 1 878 536,142 DT et sont répartis entre les distributeurs comme suit :

Distributeur	Montant au 31.12.2023
BIAT	1 439 069,984
TUNISIE VALEURS	403 863,702
TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	35 602,456
Total	1 878 536,142

En outre, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution payée à ses distributeurs la « BIAT », « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,5% HT de l'actif net l'an. Cette modification, qui entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024, devrait être approuvée par votre prochaine assemblée générale.

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2023 totalisent un montant brut de 6 000,000 DT. De même, le montant payé en 2023 au titre des jetons de présence de l'exercice 2022 s'est élevé à 6 000,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 mars 2024

**Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil**

Walid AMOR

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 Avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		169 088	376 155
Obligations et valeurs assimilées		573 900	586 400
Titres OPCVM		51 689	61 857
	3.1	794 677	1 024 412
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	86 386	39 747
Disponibilités	3.3	164 451	234 491
		250 837	274 238
TOTAL ACTIF		1 045 514	1 298 650
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	4 142	5 122
Autres créditeurs divers	3.5	7 704	7 234
TOTAL PASSIF		11 846	12 356
Capital	3.6	1 010 265	1 263 531
Sommes distribuables	3.7	23 403	22 763
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		23 403	22 763
ACTIF NET		1 033 668	1 286 294
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 045 514	1 298 650

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		45 798	49 686
Dividendes	4.1	11 752	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	34 046	34 695
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	6 551	5 601
<i>Total des revenus des placements</i>		52 349	55 287
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<18 149>	<21 713>
<i>Revenu net des placements</i>		34 200	33 574
Autres charges	4.5	<9 571>	<9 779>
<i>Résultat d'exploitation</i>		24 629	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 226>	<1 032>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		23 403	22 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 226	1 032
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 894	78 514
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		7 385	<92 412>
Frais de négociation de titres		<2 154>	<2 318>
Droit de sortie		-	776
Résultat net de l'exercice		32 754	8 355

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>32 754</u>	<u>8 355</u>
Résultat d'exploitation	24 629	23 795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 894	78 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 385	<92 412>
Frais de négociation de titres	<2 154>	<2 318>
Droit de sortie	-	776
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><19 511></u>	<u><30 398></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><265 869></u>	<u><450 267></u>
Souscriptions	<u>122 212</u>	-
Capital	118 869	-
Régularisation des sommes non distribuables	584	-
Régularisation des sommes distribuables	2 759	-
Rachats	<u><388 081></u>	<u><450 267></u>
Capital	<380 820>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	<24>	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<7 237>	<10 015>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><252 626></u>	<u><472 310></u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	1 286 294	1 758 604
En fin de l'exercice	1 033 668	1 286 294
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	574	776
En fin de l'exercice	455	574
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 271,797</u>	<u>2 240,930</u>
<u>Taux de rendement annuel</u>	<u>3,15%</u>	<u>1,12%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2023.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	500	26 366	26 227	2,51%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	8 500	15 289	16 789	1,61%
TN0003200755	I.C.F.	275	24 059	19 283	1,84%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 200	26 811	28 322	2,71%
TN0007740012	SAM	5 600	23 315	24 468	2,34%
TN0001100254	SFBT	2 200	26 984	27 205	2,60%
TN001400704	SPDIT SICAF	810	6 898	6 886	0,66%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	1 000	10 639	9 001	0,86%
TN0003900107	UIB	421	10 724	10 907	1,04%
Total actions et droits rattachés			171 085	169 088	16,17%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	26 477	2,53%
Total obligations de sociétés			25 613	26 477	2,53%

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	547 423	52,36%
Total bons du trésor assimilables			508 252	547 423	52,36%
Total obligations et valeurs assimilées			533 865	573 900	54,89%

C- Titres OPCVM

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRACKER FUND	50	49 817	51 689	4,71%
Total OPCVM			49 817	51 689	4,71%
Total			754 767	794 677	75,77%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	398 326
Titres OPCVM	51 810
	450 136

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	609 369	-	612 087	2 718
Obligations	12 806	1 950	14 450	<306>
Titres OPCVM	59 849	-	64 822	4 973
	682 024	1 950	691 359	7 385

3.2 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

BTCT					
TNQCYB6ZHJ26	BTC 13 SEMAINES 31/01/2024, 8,3%	87 000	86 320	86 386	8,26%
Total BTCT		87 000	86 320	86 386	8,26%
Total placements monétaires			86 320	86 386	8,26%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	176 334	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	796	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<159>	<312>
Vente titres à encaisser	1 397	9 543
Achats de titres à régler	<13 917>	<1 323>
	<hr/> 164 451 <hr/>	<hr/> 234 491 <hr/>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 850	2 535
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	792	1 087
	<hr/> 4 142 <hr/>	<hr/> 5 122 <hr/>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 082	6 911
Contribution sociale de solidarité à payer	400	200
Autres (retenue à la source à payer)	129	-
Redevances CMF à Payer	80	108
TCL à payer	13	15
	<hr/> 7 704 <hr/>	<hr/> 7 234 <hr/>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	1 263 531
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	118 869
Nombre de titres	54
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<380 820>
Nombre de titres	173
Nombre d'actionnaires sortants	12

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<2 154>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 894
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7 385
Régularisations des sommes non distribuables	560

Capital au 31 décembre 2023

Montant*	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

**A la date de la signature de notre rapport sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 043 652 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC qui est de 1 million de dinars tunisiens.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	24 629	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<1 226>	<1 032>
	<hr/> 23 403 <hr/>	<hr/> 22 763 <hr/>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dividendes	11 752	14 991
	<hr/> 11 752 <hr/>	<hr/> 14 991 <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	32 659	32 659
Intérêts sur obligations	1 387	2 036
	<hr/> 34 046 <hr/>	<hr/> 34 695 <hr/>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôt à vue	3 425	5 601
Intérêts sur BTC	3 126	-
	<hr/> 6 551 <hr/>	<hr/> 5 601 <hr/>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	8 540	11 034
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
Rémunérations du gestionnaire	3 659	4 729
	<hr/> 18 149 <hr/>	<hr/> 21 713 <hr/>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	7 248	7 776
Redevances CMF	1 102	1 375
Contribution sociale de solidarité	600	200
Autres retenues	379	234
TCL	242	194
	<hr/> 9 571 <hr/>	<hr/> 9 779 <hr/>

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	115,053	96,319	108,639	70,402	94,340
Charges de gestion des placements	<39,888>	<37,828>	<38,599>	<37,955>	<38,949>
Revenus nets des placements	75,165	58,491	70,040	32,447	55,391
Autres charges	<21,035>	<17,037>	<15,755>	<14,583>	<12,640>
Résultat d'exploitation (1)	54,130	41,455	54,285	17,864	42,751
Régularisation du résultat d'exploitation	<2,695>	<1,798>	<3,536>	<2,100>	<2,460>
Sommes distribuables de l'exercice	51,435	39,657	50,749	15,764	40,291
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,360	136,784	1,124	25,238	<332,640>
Frais de négociation de titres	<4,734>	<4,038>	<9,003>	<5,821>	<6,766>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16,231	<160,997>	16,874	<128,992>	145,218
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	17,857	<28,251>	8,995	<109,574>	<194,189>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	71,987	13,204	63,280	<91,710>	<151,438>
Droit de sortie	-	1,352	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	17,857	<26,899>	8,995	<109,574>	<194,189>
Régularisation du résultat non distribuable	1,231	12,678	<7,621>	45,177	7,528
Sommes non distribuables de l'exercice	19,088	<14,221>	1,374	<64,397>	<186,660>
Distribution de dividende	39,656	50,748	15,763	40,291	33,007
Valeur liquidative	2 271,797	2 240,930	2 266,242	2 229,884	2 318,807

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,65%	1,58%	1,54%	1,49%	1,62%
Autres charges / actif net moyen	0,87%	0,71%	0,63%	0,57%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,12%	1,73%	2,16%	0,70%	1,78%
Actif net moyen	1 103 103	1 374 525	1 947 343	2 421 269	3 090 426

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 045 514 DT, un actif net de 1 033 668 DT et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 32 754 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 19 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2023.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2023 à 3 659 DT.
- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2023 à 8 540 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI